

Le collectif des associations partenaires.

20 ans de vigilance pour garantir le dialogue.

Enracinés dans les résistances à la misère
des plus pauvres.

Du rapport Général sur la Pauvreté à l'Accord de coopération qui crée le Service de
Lutte contre la Pauvreté.

Depuis 1992, le Collectif des associations partenaires et les organisations qui le rejoignent, jouent un rôle essentiel pour mettre en œuvre et garantir la méthode du dialogue développée dans le Rapport Général sur la Pauvreté et en assurer le suivi.

Le 1er Juin 2012.

Extrait du texte proposé par les associations partenaires du suivi du RGP à l'occasion des dix ans de l'accord de coopération qui institue le Service de lutte contre la pauvreté.

En 1995, lors de la présentation du Rapport Général sur la Pauvreté à la presse, une militante du Mouvement LST a pris la parole, au nom des associations qui se sont engagées dans la réalisation de ce document :¹

« Monsieur le Ministre
Mesdames, Messieurs,

Je prends la parole au nom de toutes les associations où se rassemblent les plus pauvres et qui ont participé à la construction du rapport.

C'est aussi au nom de toutes les familles et des personnes qui luttent tous les jours pour faire reculer cette pauvreté dont le rapport fait état, que je vais vous partager quelques réflexions.

...

Aujourd'hui, nous ne voulons pas trop parler de la souffrance que nous vivons chaque jour ou des difficultés que doivent supporter la plupart d'entre nous parce qu'ils n'ont pas de logement, pas de travail, pas de revenu pour certains, et pour d'autres encore, plus de famille...

...

Lorsque l'extrême pauvreté a trop détruit il est difficile pour nous d'oser nous rassembler, d'oser prendre la parole, d'oser croire que nous serons entendus et compris.

C'est ce travail de mise en forme de notre pensée que nous effectuons depuis de nombreuses années dans nos associations. Sans doute, tout ce travail réalisé depuis de longues années a rendu possible la démarche amorcée par le rapport.

Ce que nous voulons souligner aujourd'hui, c'est que, par sa décision de mettre en œuvre le rapport, tel qu'il s'est construit, le gouvernement rejoignait notre volonté d'être partenaires dans la construction de la société. Il s'agit d'un premier pas dans la construction d'une démocratie qui se fonde en tenant compte de la parole des citoyens les plus pauvres.

Nous osons croire que cela va continuer et nous mettrons tout en œuvre pour que cela continue.

Pendant deux ans, un partenariat s'est construit avec les plus pauvres et des représentants de l'Union des villes et communes section CPAS, du monde de la justice, de différents ministères, Communautés et Régions, des membres des universités, des syndicats, des amis qui sont solidaires de nos luttes parfois depuis longtemps.

Cela nous permet de voir que le partenariat avec les plus pauvres ne s'improvise pas et qu'il est une

¹ Bruxelles, le 8 février 1995, conférence de presse organisée par Monsieur le Ministre SANTKIN ; une militante du mouvement, Brigitte VANESSE, prenait la parole pour exprimer le point de vue des associations partenaires de la réalisation du RGP.

source d'enrichissement pour tous. Nous avons tous appris énormément pendant ces deux ans. Tout le travail que nous avons réalisé ensemble doit être utile à tous et particulièrement il doit servir à renforcer la sécurité d'existence des citoyens et des familles les plus pauvres. Nous savons que des choses changeront si les plus pauvres sont reconnus comme citoyens sans condition. Mais avant d'être reconnu il faut être connu.

Comme nos parents nous devons beaucoup lutter et souvent travailler durement et nous sommes aujourd'hui sans emploi alors on nous connaît le plus souvent sous l'étiquette "d'assistés sociaux". Nous sommes les premiers à lutter contre la pauvreté pour survivre mais généralement on pense que nous ne faisons rien pour en sortir. Trop souvent, pour des raisons économiques ou pour des difficultés de logement, notre droit de vivre en famille est rendu impossible et on nous connaît alors comme de "drôles" de parents.

Dans le Rapport Général nous avons mené une réflexion sur la culture. Il faut prendre cela au sens large tel que nous la définissons dans le rapport.

Pour nous la culture n'est pas un luxe. C'est aussi un moyen parmi d'autres pour construire notre citoyenneté et pour garantir notre participation à la vie de la société.

Pour nous et nos enfants, garantir l'accès à la culture est une condition pour maintenir des portes ouvertes sur l'avenir.

"J'ai faim dans ma tête" disait un jour une personne et cette autre parole reprise dans le rapport : *"Avant de crever de faim, on crève de solitude"*.

Cette faim et cette solitude nous avons pu commencer à les combler en nous rassemblant depuis plusieurs années dans nos associations. Et ce travail de réflexion que nous faisons depuis longtemps, nous l'avons continué avec d'autres en construisant le rapport.

Le rapport général sur la pauvreté est l'œuvre de tous.

Il est le résultat de la parole des plus pauvres confrontée à celle d'autres acteurs qui ont pour mission de lutter contre la pauvreté ou d'organiser des institutions d'aide et de protection sociale.

Pour garantir l'accès des plus pauvres à une citoyenneté réelle il nous semble important de pouvoir continuer la démarche de réflexion commune entamée dans la réalisation du rapport. C'est en tout cas la première proposition que reprennent les associations qui rassemblent les plus pauvres et qui ont collaboré au rapport.

Cependant, notre démarche devrait s'élargir à d'autres partenaires de la vie sociale et économique du pays. Nous pensons aux syndicats, aux mutuelles et à différents ministères fédéraux, régionaux et communautaires ».

Cette intervention situe avec précision toute l'ambition et toutes les perspectives d'ouverture que les plus pauvres pouvaient attendre dans la lutte quotidienne contre la grande pauvreté. Une pratique nouvelle était engagée ; il fallait en garantir la durée et préserver avec attention la méthode de dialogue qui en constituait le pivot.

1992

L'initiative :

Le Gouvernement de l'époque avait répondu favorablement à la demande de plusieurs mouvements sociaux, dont ATD quart-Monde et la plateforme « *Solidarité en plus, pauvreté en moins* » de **réaliser un Rapport Général sur la Pauvreté**.

Dans le cadre d'une démarche prévue dans l'**Accord de Gouvernement de 1992**, celui-ci charge le Ministre de l'Intégration Sociale de coordonner la réalisation d'un Rapport Général sur la Pauvreté en Belgique.

Un Comité de gestion est constitué par :

- **La Fondation Roi Baudouin (FRB)**
- **ATD Quart-Monde**
- **L'Union des Villes et Communes Belges (UVCB) - section CPAS**

En ce qui concerne la participation du Mouvement Luttes-Solidarités-Travail (LST), les premiers contacts ont eu lieu fin 1992.

C'est lors de sa visite de l'exposition des 10 ans du Mouvement LST que M. Paul Maréchal (responsable du projet de Rapport Général sur la Pauvreté auprès de la Fondation Roi Baudouin) propose à LST de participer à la démarche.

1993

Genèse de « la méthode du dialogue » :

Très vite le **Comité de gestion décide d'ouvrir la démarche à d'autres associations dans lesquelles les plus pauvres se mobilisent**. Cette décision d'ouverture a été favorisée par une volonté politique et les choix exprimés par la Fondation Roi Baudouin et ATD Quart-Monde.

Cinq associations représentatives, sont proposées :

- **Beweging van Mensen met laag Inkomen en Kinderen de Gand**
- **Centrum Kauwenberg d'Anvers**
- **De Cirkel**
- **Forum flamand de lutte contre la pauvreté**
- **Luttés-Solidarités-Travail (Wallonie centre et sud)**

Elles donneront naissance avec ATD quart Monde, au « **Collectif des associations partenaires** » qui existe encore aujourd'hui.

Ce Collectif d'associations aura donc dès le départ **un rôle central** dans la gestion du projet de Rapport Général sur la Pauvreté.

Dès les premières rencontres initiées par les 2 coordinateurs de la Fondation Roi Baudouin, **les associations émettent les conditions de leur participation à la démarche du Rapport Général sur la Pauvreté :**

- **Participer à l'ensemble de la démarche (prévue au départ pour 1 an) ;**
- **Participer à la définition des thèmes qui seront abordés ;**
- **Utiliser "la méthode du dialogue", c'est à dire garantir une participation réelle des plus pauvres.**

Ces éléments feront partie d'**une convention** signée entre la FRB et le Collectif des associations partenaires.

Un premier essai de rencontre « mouvementé » :

Un colloque est organisé dans les locaux de l'ULB dans le cadre de travaux réalisés au niveau de l'Aide à la Jeunesse. Des « experts » académiques, des matières sociales ou de la justice y prennent la parole. Très vite, des personnes vivant la pauvreté, déléguées des associations présentes à ce colloque réagissent. Elles expriment avec force « *Nous avons aussi des choses à dire !* » et demandent que la suite des rencontres se déroulent dans un véritable dialogue.

Méthode du dialogue

La Méthode du dialogue est primordiale tout au long de ce processus.
Les plus pauvres doivent être **les principaux acteurs** dans toutes les phases.
Les associations ont dû se battre à différentes reprises pour le garantir.

Le dialogue respecte l'histoire, la lutte, la dignité des plus pauvres et cela en lien avec les associations dans lesquelles ils se réunissent.

Cette méthode est pratiquée depuis longtemps dans les associations partenaires. Les délégués préparent le contenu de leurs interventions dans une concertation permanente et collective.

Ceci ne remet pas en question le travail de qualité fourni par les coordinateurs de la FRB. Sur base de leurs comptes-rendus de réunions, la discussion pouvait se poursuivre au sein des associations.

Ce partenariat avec les plus pauvres doit également se prolonger au-delà de l'élaboration du Rapport.

«Maintenant que le Rapport est terminé j'ai l'impression d'avoir participé à un casting et je ne participerai plus à la suite du film. »

Mr. Claude Brostaux, militant de LST lors de la présentation du Rapport

Cette réflexion résume bien le sentiment que beaucoup de militants et militantes exprimaient :

« Et après ? »

« Il faut encore que le Rapport ne reste pas au fond des tiroirs. »

« Pour nous le travail d'interpellation ne fait que commencer ! »

1993/1994

Elaboration du contenu du Rapport général :

La parole des plus pauvres:

Pendant un an et demi, **des témoignages sur la pauvreté** ont été rassemblés.

Tout au long du processus, un travail d'expression, d'analyse et de définition de la méthode a eu lieu dans les associations au sein desquelles les plus pauvres se mobilisent.

Dans le cadre de la collaboration entre la Fondation Roi Baudouin et le Collectif des associations partenaires, il est décidé que la méthode du dialogue ne peut réellement se construire que dans des groupes de travail rassemblant au maximum 20 à 30 participants.

De l'expression au dialogue...

Suite à une première journée d'étude en novembre 1993: **des groupes de travail et de dialogue se mettent en place.**

Ils permettront aux partenaires du Rapport général sur la pauvreté d'**entreprendre un réel dialogue avec de nombreux acteurs** du secteur social, du travail, du logement, de la famille, de l'enseignement, de la vie culturelle, etc.

Les thèmes prioritaires sont donc analysés au sein des associations et puis sont retravaillés dans des dialogues élargis à d'autres partenaires : politiques, syndicats, administrations, justice, monde financier, culturels, etc...

D'autres associations que celles constituant le comité de pilotage participent aux différents groupes de travail et de dialogue : Solidarités Nouvelles, la Lucarne, Bâtissons notre avenir, les Restos du cœur, les Forums Bruxellois et wallon, le Dak, De Keeting Mechelen,...

Les multiples facettes de la pauvreté:

Plusieurs journées d'étude plénières permettront également aux différents groupes thématiques de présenter l'état d'avancement de leur travail et de **mettre l'accent sur la transversalité entre toutes les thématiques.**

1994

Relecture et publication du Rapport général :

Un tournant dans la démarche du RGP :

Au terme de cette première année, la programmation prévoyait la rédaction dans laquelle la participation des personnes les plus pauvres n'était plus prévue.

Les associations se mobilisent pour prolonger la démarche de dialogue:

Les associations, en concertation avec la FRB et d'autres partenaires, demandent que la démarche se prolonge d'un an. Elles menacent de continuer le travail de réflexion et de publication hors du cadre établi et de réaliser un Rapport de manière autonome.

Les associations sont finalement entendues et leur participation est prolongée.

Le Collectif des associations partenaires a une fois de plus montré son désaccord par rapport à un mode de fonctionnement qui ne respectait pas la méthode du dialogue.

Le Rapport Général sur la Pauvreté se devait d'être le reflet du processus de dialogue :

Pour les associations membres du Collectif, **les plus pauvres doivent être partenaires du processus jusqu'à sa phase finale**, à savoir les relectures du rapport.

- La parole des plus pauvres devait y figurer clairement.
- Les divergences entre les institutions et ce qu'expriment les plus pauvres devaient être soulignées, plutôt que de rechercher un consensus mou. Dans cette perspective, les associations insistent pour que l'origine d'un maximum des réflexions retranscrites soit identifiables.
- Il ne fallait pas aboutir à une liste de propositions opérationnelles comme le voulait notamment l'UVCB.
- Des ateliers de relecture ont été organisés au sein des associations où se réunissent les plus pauvres. C'est dans un 2^{ème} temps que le texte définitif a été construit dans un nouveau dialogue avec les autres partenaires.

Vers la publication du RGP..

Le rapport Général est présenté officiellement à l'occasion du 17 octobre 1994. Des personnes qui vivent la pauvreté et qui se réunissent « de manière volontaire » dans leurs associations y prendront la parole pour redire l'importance de la méthode du dialogue et la volonté d'y donner suite.

Il est officiellement remis au Gouvernement en novembre 1994.

Présentation du RGP

Travaux élaborés par les groupes de travail tant du côté flamand que wallon :

1. Pauvreté et droit à la famille
2. Aide du CPAS : rechercher ensemble ses droits et oeuvrer pour de meilleures chances
3. Endettement et saisies, gestion budgétaire et aide à la gestion.
4. Le droit au logement :
 - L'extension de l'exclusion : les circuits « marginaux du logement »
 - L'accès au marché immobilier privé
 - L'accès au marché du logement social
5. Droit à participer et à contribuer à la vie culturelle
6. Accès à la Justice
7. Droit à la citoyenneté
8. Emploi et protection sociale
9. Enseignement
10. le prix de la solidarité-le coût de l'exclusion.

Chapitres du le RGP :

Première partie : Introduction Générale

Deuxième partie : Les 4 grands domaines du rapport

1. Famille, Bien-être, Santé
2. Travail et Protection sociale
3. L'Habitat
4. Savoir et Culture, Enseignement

Troisième partie : Perspectives

A travers ces différents chapitres, une multitude de personnes, de familles, des associations et d'autres partenaires... ont participé aux différentes ateliers thématiques, à l'élaboration et à l'écriture de ce rapport.

Le RGP reflète l'état d'un dialogue sur des enjeux de société dans lesquels les plus pauvres sont aussi concernés. Dans cette démarche les délégués des plus pauvres et leurs organisations étaient acteurs dans toutes les phases.

1995

Donner suite au Rapport Général sur la pauvreté :

Vers la mise en place d'un lieu de dialogue structurel :

Afin de continuer à **structurer le suivi de la démarche du RGP**, différentes rencontres se tiennent entre les associations partenaires et des membres de la FRB pour envisager le suivi du RGP. Ces rencontres sont ouvertes à d'autres associations qui ne participent pas ou plus au suivi du RGP.

La réflexion s'oriente sur la mise en place d'un « **outil de dialogue structurel** » qui garantirait que l'avis des plus pauvres soit aussi pris en compte dans ce qui concerne l'évolution de nos sociétés.

Des contacts sont pris avec le Centre pour l'égalité des Chances. Un projet de Charte de coopération est envisagé avec Johan Leeman, le Directeur de l'époque.

En 1995, année de changement de législature, le gouvernement fédéral inscrit dans **l'Accord de gouvernement** que la concrétisation des recommandations du Rapport Général sur la Pauvreté fera l'objet de travaux intensifs au sein de **la Conférence Interministérielle de l'Intégration Sociale** créée à la demande des auteurs du Rapport.

La Conférence Interministérielle de l'Intégration Sociale est chargée, en collaboration avec les organisations défendant les intérêts des plus démunis et avec le **Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme** (un service public autonome), de chercher à créer un lieu de dialogue pour assurer le suivi de la démarche du RGP.

D'autres mobilisation pour donner suite au RGP :

Parallèlement au travail de structuration d'un lieu de dialogue, les associations du Collectif continuent à mener ensemble des réflexions sur différents thèmes et à se mobiliser sur différents projets.

- En avril 1994, participation des associations partenaires à une **journée de réflexion à Gand** « *Une place digne pour toutes les familles.* »

- **Le Collectif des associations partenaires envoie aux partis politiques et aux candidats aux élections un Mémoire**, leur demandant d'inscrire comme point central des programmes électoraux, les suites à donner au RGP.

1996

Vers l'institutionnalisation d'un lieu de dialogue :

Signature d'une Charte de coopération entre le Collectif des associations partenaires et le Centre pour l'Egalité des Chances:

La Charte définit l'**identité et les missions** des associations partenaires constituant le Collectif et du Centre pour l'Egalité des Chances.

Elle énonce **une série de critères qui définissent les pratiques des associations** dans lesquels les plus pauvres se mobilisent. L'unité du Collectif se fonde sur ces critères.

Les associations et le Centre se fixent trois objectifs :

- **Assurer la gestion globale de la démarche du suivi et des différents lieux de concertation qui font suite au RGP, en vue de garantir la méthode de travail, de la préciser, de l'évaluer**
- **Poursuivre le dialogue entamé, l'élargir et le consolider**
- **Renforcer la participation des pauvres et sa reconnaissance institutionnelle dans le processus décisionnel. Afin d'avancer vers la création de l'instrument politique qui garantira structurellement le dialogue**

La coopération avec le Centre pour l'Egalité des Chances facilite nos contacts avec le Premier Ministre en fonction à cette époque.

Le Collectif se mobilise également sur d'autres projets :

- **Réflexions sur la révision de la Sécurité Sociale**, à travers la définition d'un « nouveau pacte social ». Ces réflexions feront l'objet d'une synthèse qui sera remise au Premier Ministre, JL Dehaene.
- Des militants des associations ATD et LST, en collaboration avec les syndicats se réunissent avec divers représentants des pouvoirs publics et des entreprises pour mener **une réflexion sur le chômage de longue durée**. Un colloque sera organisé sur la place des travailleurs les plus pauvres en novembre 1996.
- **Les associations flamandes développent aussi un travail de mobilisation autour du RGP**. Une majorité d'associations sont membres du Vlaams Forum et travaillent à l'élaboration de critères pour « définir » les associations dans lesquelles les pauvres se mobilisent.

1997 à 1999

Un outil permanent de dialogue :

L'Accord de coopération:

En 1999, l'**Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté** est voté.

Il va permettre de **consolider la démarche de partenariat** initiée pour l'élaboration du Rapport Général sur la Pauvreté et prolongée dans la collaboration avec le « Centre pour l'Egalité des chances » :

- en lui donnant **une base légale** émanant de l'Etat fédéral, des Communautés et des Régions
- en la dotant d'un outil permanent : **le Service de Lutte contre la Pauvreté, la précarité et l'Exclusion Sociale**

Représentation du Collectif des associations partenaires:

Dans le cadre de l'Accord de coopération, les associations partenaires doivent **déléguer officiellement des représentants** dans deux instances :

- à la **Commission d'Accompagnement du Service de Lutte contre la Pauvreté**
- au **Conseil Consultatif des Affaires Sociales**

Nouvelle mobilisation des associations: naissance du groupe Agora:

En 1997, à la demande de la Ministre Présidente de la Communauté française, la **Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse** entame un dialogue avec des militants des mouvements ATD et LST et le Service de lutte contre la pauvreté.

Ce dialogue devient structurel en 2001, en associant des professionnels de l'Aide à la Jeunesse, **il prend le nom d'Agora**.

En sont membres: la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, l'Administration, des Directeurs, des Conseillers, des Délégués en Communauté française de Belgique), ATD Quart Monde, Mouvement Lutttes Solidarités Travail (LST), et le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

Des réunions mensuelles sont organisées à Bruxelles, pour prendre le temps de mieux se connaître, de créer des liens afin de chercher ensemble, dans le respect mutuel, les démarches les plus pertinentes **pour améliorer l'application du décret du 4 mars 1991**.

Ce groupe, grâce à un dialogue permanent, tente de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des familles, en particulier des familles les plus pauvres.

Dès 2000...

Maintien d'une vigilance accrue pour garantir la méthode du dialogue :

Afin de garantir la méthode du dialogue:

Participation active du Collectif des associations partenaires **aux missions du Service de Lutte contre la Pauvreté:**

- Réflexion permanente sur **la méthode du dialogue**
- Participation des associations partenaires et d'autres associations aux diverses **concertations organisées par le Service.**

Notamment dans l'objectif de la rédaction et de la diffusion **des rapports bisannuels.**

Mobilisation active du Collectif dans divers projets :

Durant cette dernière décennie, **le Collectif des associations partenaires** a continué à se réunir régulièrement afin de mener ensemble des réflexions sur différents thèmes et à se mobiliser sur différents projets.

Quelques faits marquants:

- ✧ Participation active et dans le respect de la méthode de dialogue à la Recherche-action-formation sur « **Les indicateurs de pauvreté** » 2002-2004
- ✧ Contributions pour **l'évaluation de la loi concernant le droit à l'intégration sociale** 2002-2004
- ✧ Travail de réflexion et d'interpellation politique sur « **la conditionnalité des droits** » 2009-2011
- ✧ Interpellation concernant **les projets de modification de l'Accord de coopération** 2010-2012

Les différents rapports **bisannuels publiés par le** **Service**

Une des missions du Service de lutte contre la Pauvreté est l'élaboration des rapports bisannuels auxquels participent **les plus pauvres, les associations dans lesquelles ils se mobilisent ainsi que d'autres partenaires.**

En 2001 : Premier rapport bisannuel :

« En dialogue, six ans après le rapport général sur la pauvreté »

En 2003 : Deuxième rapport bisannuel :

« En dialogue »

En 2005 : Troisième rapport bisannuel :

« Abolir la pauvreté, une contribution au débat et à l'action politiques »

En 2007 : Quatrième rapport bisannuel :

« Lutter contre la pauvreté, évolution et perspectives, une contribution au débat et à l'action politiques »

En 2009 : Cinquième rapport bisannuel :

Partie 1: Une contribution au débat et à l'action politiques

Partie 2: Pour une approche cohérente de la lutte contre le 'sans-abrisme' et la pauvreté

En 2011 : Sixième rapport bisannuel :

« Contribution au débat et à l'action politiques »

Evolution du lien au politique et évolution du Service de Lutte contre la Pauvreté

D'un ministre à l'autre:

De 1992 à 1999 :

Dans un premier temps les contacts que nous avons avec le niveau politique était en lien avec le Premier Ministre.

L'insertion dans le Centre d'Egalité des Chances durant les premières années du suivi du Rapport général sur la Pauvreté favorise ces liens.

En 1999 :

Dans un gouvernement suivant, Monsieur Vande Lanotte était **Vice Premier Ministre et Ministre du Budget**. Il nous a expliqué qu'il avait demandé à avoir le suivi du Rapport Général sur la Pauvreté dans ses attributions car, **pour lui la lutte contre la pauvreté était importante et à considérer dans l'élaboration des budgets.**

Après 1999:

Avec la création du Service de Lutte contre la Pauvreté qui devient autonome par rapport au Centre pour l'Egalité des chances: le suivi du Rapport Général sur la Pauvreté entre dans les attributions du Secrétaire d'Etat à l'Intégration Sociale.

En 2011, 2012:

Les projets de réforme de l'Accord de coopération font glisser le Service de Lutte contre la Pauvreté vers l'Administration du Service Public Fédéral de l'Intégration Sociale.

Les missions du service sont changées et on s'éloigne de plus en plus de la méthode de dialogue telle que développée dans le cadre du Rapport Général sur la Pauvreté et de la plupart des rapports bisannuels.